AIDER LES CANADIENS HANDICAPÉS À ÉPARGNER POUR L'AVENIR

Vous pourriez recevoir jusqu'à 90 000 $ grâce au régime enregistré d'épargne-invalidité

EN QUOI CONSISTE LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)?

- Le REEI est un régime d'épargne à long terme qui vise à aider les Canadiens handicapés et leur famille à épargner pour l'avenir.
- Les intérêts sur les sommes investies dans un REEI ne sont pas imposables tant que ces sommes ne sont pas retirées du REEI.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN REEI?

- Vous pouvez obtenir jusqu'à 90 000 $ du gouvernement du Canada déposés directement dans votre REEI grâce au Bon canadien pour l'épargne-invalidité et à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité.
- Le revenu destiné au REEI et les actifs du REEI n'ont pas d'incidence sur les prestations que vous recevez du gouvernement fédéral, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services et les prestations de la Sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi.
- L'ensemble des provinces et des territoires ont exempté, en totalité ou en partie, les revenus et les actifs provenant d'un REEI. Communiquez avec votre gouvernement provincial ou territorial pour vous assurer de toujours avoir des renseignements à jour.

COMMENT FONCTIONNE LE BON?

- Les bénéficiaires peuvent recevoir jusqu'à 1 000 $ par année en bons, jusqu'à un maximum cumulatif de 20 000 $. L'admissibilité au bon est établie en fonction du revenu familial du bénéficiaire.
- Vous n'avez pas à mettre de l'argent dans un REEI pour recevoir le bon.

COMMENT FONCTIONNE LA SUBVENTION?

- Le gouvernement fera une contribution équivalant aux cotisations faites par le bénéficiaire, sa famille et ses amis, jusqu'à 3 500 $ par année au titre de la subvention, jusqu'à un maximum cumulatif de 70 000 $. Les taux de contrepartie sont établis en fonction du revenu familial du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire est admissible à la subvention sans égard à son revenu familial. Cependant, plus le revenu familial est faible, plus le montant de la subvention est élevé.

s'il vous plaît tourner la page

QUI PEUT OUVRIR UN REEI?

- Pour ouvrir un REEI, vous devez être un résident canadien, avoir un numéro d'assurance sociale valide et être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Pour être admissible au CIPH, vous devez avoir une déficience grave ou prolongée des fonctions physiques ou mentales, laquelle doit être attestée par un médecin qualifié.
- Le bénéficiaire (la personne handicapée qui profitera du régime) est admissible aux subventions et aux bons jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de 49 ans. Cela représente une période suffisamment longue pour permettre une augmentation des gains.
- Un parent, un tuteur, un représentant juridique ou un ministère public peut ouvrir un REEI pour un enfant d'âge mineur. Un parent, un époux ou un conjoint de fait peut ouvrir un REEI pour un bénéficiaire d'âge majeur si celui-ci n'est pas en mesure de conclure un contrat ou s'il n'a pas de représentant juridique.

COMMENT FONCTIONNENT LES COTISATIONS?

- Toute personne peut contribuer à un REEI avec l'autorisation écrite du titulaire du régime.
- Il n'y a pas de limite au montant des cotisations annuelles au REEI, mais la limite cumulative est de 200 000 $.
- Les bons et les subventions reçus du gouvernement, ainsi que les intérêts cumulés, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la limite cumulative.
- Les bénéficiaires, leur famille et leurs amis peuvent cotiser à un REEI jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans.

COMMENT FAIRE POUR OUVRIR UN REEI?

- Le REEI, le bon et la subvention sont offerts partout au Canada. Pour ouvrir un REEI, communiquez avec l'une des institutions financières suivantes :
  - **BMO Banque de Montréal**
    1-800-665-7700
  - **Banque Scotia**
    1-877-929-4499
  - **Société de crédit Central 1/Société de fiducie (Ont. et C.-B.)**
    1-800-661-6813, poste 5358
  - **Community Trust Company**
    1-416-763-2291
  - **Placements CIBC Inc.**
    1-800-465-3863, poste 2
  - **Les Fonds d'investissement FMOQ (résidents du Québec)**
    1-888-542-8597
  - **Fiducie Desjardins**
    1-877-286-3420, option 1
  - **Global Growth Assets**
    1-866-680-4734
  - **Groupe Investors**
    1-888-746-6344
  - **Placements Mackenzie**
    1-800-387-0614, option 3
  - **Banque Nationale Courtage direct**
    1-800-363-3511
  - **RBC Banque Royale**
    1-800-668-3663
  - **TD Canada Trust (TD Waterhouse)**
    1-800-465-5463, option 3

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du REEI, du bon et de la subvention, et des institutions financières participantes :

Composez le 1 800 O-Canada (622-6232)

ATS : 1-800-926-9105

Envoyez un courriel à l'adresse suivante :
rdsp-reei@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232), téléscripteur (ATS) 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

VISITEZ LE SITE SUIVANT
http://www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/epargne/index.shtml